



INSTITUT NATIONAL SUPÉRIEUR DES ARTS ET DE L'ACTION
CULTURELLE

Service des Examens et
Concours

CONCOURS D'ENTRÉE AU CFPAC SESSION 2021

INFORMATIONS GÉNÉRALES

DOSSIER DE CANDIDATURE

- 1- Une (1) demande manuscrite de candidature établie sur papier ministre adressée à Madame la Ministre de la culture et de l'industrie des arts et du spectacle (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC) ;
- 2- Un (1) extrait d'acte de naissance ou de jugement supplétif datant de moins d'un an ;
- 3- Un (1) certificat de nationalité ivoirienne;
- 4- Un (1) casier judiciaire de moins de trois mois ;
- 5- Une (1) photocopie recto-verso de la carte nationale d'identité valide, ou une photocopie de l'attestation d'identité valide ou une photocopie des deux premières pages du Passeport valide ;
- 6- Les originaux des diplômes y compris le BAC ou des Attestations de réussite et leurs photocopies légalisées ;
- 7- un curriculum vitae (modèle à télécharger sur le site de l'INSAAC et à remplir à la main) ;
- 8- Quatre (04) copies de la fiche de candidature à renseigner et à imprimer en ligne sur le site internet de l'INSAAC www.insaac.edu.ci ;
- 9- Le reçu de paiement des frais d'inscription aux concours émis par l'Agence Comptable de l'INSAAC ;
- 10- Une pochette de candidature, spécifiant le niveau et l'option du ou des concours, à retirer lors du paiement à l'agence comptable de l'INSAAC, à renseigner et déposer à la Scolarité de l'INSAAC ;
- 11- Un certificat de visite et contre-visite médicale et un certificat de non bégaiement (à faire établir à l'espace médical de l'INSAAC);
- 12- Dépôt des dossiers de candidature à la Scolarité de l'INSAAC.

CONDITIONS DE CANDIDATURE

PROFESSEUR DE COLLEGE :

- Etre âgé(e) de 40 ans au plus à la date du 31 Décembre 2021 ;
- Être titulaire du BAC ou du BTA (CTAA Bingerville) ET ;
- Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) :
 - Diplôme d'Études Artistiques Générales (DEAG) ;
 - Diplôme d'Aptitude à l'Action Culturelle (DAAC) ;
 - Licence;
 - Diplôme d'Études Universitaires Générales Deuxième année (DEUG 2) ;
 - Brevet de Technicien Supérieur ;
- Frais de concours : **50.000 FCFA** ;
- **Aucun remboursement n'est possible après le paiement à l'Agence Comptable ;**
- Ne pas être fonctionnaire.

PROFESSEUR DE LYCEE :

- Être âgé(e) de 42 ans au plus à la date du 31 Décembre 2021 ;
- Être titulaire du BAC ou du BTA (CTAA Bingerville) ET ;
- Être titulaire de l'un des diplômes ci-dessous (ou d'un diplôme équivalent) dans les domaines des Arts Plastiques, des Sciences de l'Information Documentaire, de la Musique et de la Musicologie et des Arts Dramatiques :
 - Master ;
 - Maîtrise ;
 - Diplôme d'Études Supérieures Spécialisées d'Action Culturelle (DESSAC);
 - Diplôme Supérieur d'Action Culturelle (DSAC);
 - Diplôme d'Études Supérieures Artistiques (DESA) ;
- Frais de concours : **50.000 FCFA** ;
- **Aucun remboursement n'est possible après le paiement à l'Agence Comptable ;**
- Ne pas être fonctionnaire.